

## OAP N°12 ET 13 - DENSITÉ - Route de Châteauneuf nord

### Site:

- Quartier des carrières sur la route de Châteauneuf;
- Zone : Ub ;
- Tissu résidentiel alentour et terres agricoles;
- Superficie des sites:
  - site n°1: 2 500 m<sup>2</sup> (dont 1 500 m<sup>2</sup> d'emprise constructible)
  - site n°2: 1 250 m<sup>2</sup>

### Prescriptions:

#### • Site n°1 (OAP n°12)

- 1/ Création de logements sous la forme d'habitat individuel ou individuel-groupé;
- 2/ Accès des constructions par une voie de desserte au nord de la zone depuis l'accès existant sur la route de Châteauneuf;
- 3/ Hauteur de construction R+1 ;
- 4/ Un espace vert collectif (espace de jeu ou jardin) sera localisé au nord du site, comme indiqué sur le schéma de principe;

#### • Site n°2 (OAP n°13)

- 1/ Création de logements sous la forme d'habitat individuel ou individuel-groupé;
- 2/ Accès des constructions par une voie de desserte au nord-ouest de la zone depuis l'accès existant sur la route de Châteauneuf;
- 3/ Hauteur de construction R+1 ;
- 4/ Haie à préserver ou à replanter avec une diversité d'essences (cf OAP trame verte) localisée au sud du site, comme indiqué sur le schéma de principe;



Schéma de principe (opposable)

### Création minimum de logements:

Site n°1: 3 logements (20 logements/ha)

Site n°2: 2 logements (16 logements/ha)